



NACIONES UNIDAS

CEPAL



Une gouvernance inclusive de la migration dans les Amériques et les Caraïbes

Précis destiné aux parlementaires





Cette publication a été rendue possible en partie grâce au généreux soutien du gouvernement du Canada par l'intermédiaire d'Affaires mondiales Canada.

Publié en septembre 2024.

Les Nations Unies et les pays qu'elles représentent n'assument aucune responsabilité quant au contenu des liens vers des sites externes mentionnés dans cette publication.

La mention de noms de sociétés et de produits ou services commerciaux ne signifie pas que les Nations Unies ou les pays qu'elles représentent les approuvent.

Les opinions exprimées dans ce document, reproduit sans édition officielle, sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les vues des Nations Unies ou des pays qu'elles représentent.

Publication des Nations Unies

LC/TS.2024/94

Copyright © Nations Unies, 2024

Tous droits réservés

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
LE PAYSAGE MIGRATOIRE EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES	4
TIRER PARTI DES AVANTAGES DE LA MIGRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	6
LE PACTE MONDIAL POUR DES MIGRATIONS SÛRES, ORDONNÉES ET RÉGULIÈRES : UN CADRE D'ORIENTATION	7
LA GOUVERNANCE MIGRATOIRE : LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES	10
TRAVAIL PARLEMENTAIRE EN MATIÈRE DE MIGRATION : BONNES PRATIQUES EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES.....	14
RESSOURCES RECOMMANDÉES	19



INTRODUCTION

Tout au long de l'histoire, la migration a fait partie intégrante du développement humain, représentant de nombreuses opportunités ainsi que des défis pour les individus comme pour les États. Au cours des 50 dernières années, la part de migrants dans la population mondiale est restée relativement stable, passant de 2,3 % en 1970 à 3,6 % en 2020. Tandis que la population mondiale a augmenté, le nombre de migrants a également connu une forte hausse, passant de 84 millions en 1970 à 281 millions en 2020, avec une répartition inégale selon les régions.¹ Jumelée à des moteurs de migration de plus en plus complexes comme le changement climatique, cette évolution révèle que les conséquences des mouvements transfrontaliers doivent être mieux traités et que les avantages économiques, sociaux et culturels de la migration internationale doivent être réalisés de manière plus effective.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, il est fondamental de s'attaquer aux causes profondes de la migration, comme la pauvreté, l'instabilité politique, la criminalité et la violence, pour créer des solutions durables et réduire les pressions qui poussent les individus à émigrer de façon irrégulière. Cependant, ce travail ne peut réduire les flux de migration à court terme à lui seul et les défis actuels de la migration exigent de mettre l'accent sur le développement durable sur le long terme ainsi qu'une approche de la gouvernance répondant aux besoins plus immédiats des individus et des États. Dans le cadre de leurs responsabilités de contrôle, de législation et de représentation, les parlementaires peuvent jouer un rôle central dans la gouvernance des flux humains et la promotion de politiques fondées sur les droits pour soutenir les migrants dans toute leur diversité.

Cette publication, élaborée conjointement par ParlAmericas et le Centre latino-américain et caribéen de démographie (CELADE) - Division de la population de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), présente aux parlementaires un aperçu des différents engagements et cadres internationaux orientant les politiques migratoires; les avantages de la migration pour le développement durable; des sources de données fiables sur la migration; et des actions concrètes que les parlementaires peuvent entreprendre pour contribuer à une gouvernance inclusive dans la région.



LE PAYSAGE MIGRATOIRE EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES

Au cours des dernières années, la migration internationale est devenue plus complexe et une préoccupation centrale dans les agendas politiques des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Chaque pays de la région est un pays **d'origine, de destination, de retour ou de transit**, et les flux migratoires se caractérisent de plus en plus par leur **irrégularité**.

D'après des estimations des Nations Unies, en 2020, 43 millions de personnes nées en Amérique latine et

¹ Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES) (2020). Stock de migrants internationaux. <https://www.un.org/development/desa/pd/content/international-migrant-stock>

dans les Caraïbes vivaient en dehors de leur pays d'origine, dans la région ou au-delà, représentant ainsi 15 % de la population migrante du monde. Si les États-Unis d'Amérique restent la principale destination des migrants de la région, la **migration intrarégionale** s'est fortement accrue par rapport à la décennie précédente. Entre 2000 et 2010, la migration intrarégionale a augmenté de 1,6 million, contre plus de 5,9 millions entre 2010 et 2020.

Les causes sous-jacentes de la migration sont multiples et résultent de la convergence de facteurs d'incitation au départ et d'attraction. Les **facteurs d'incitation au départ** incluent le manque structurel d'opportunités pour le travail décent, aggravé par des crises économiques, des catastrophes et les répercussions du changement climatique, ainsi que des urgences humanitaires et différentes formes de violence. Quant aux **facteurs d'attraction**, ils découlent de meilleures opportunités pour l'emploi et l'éducation, ainsi que de salaires plus élevés et de la réunification familiale. Les inégalités sociales et économiques façonnent ainsi le cadre d'incitation dans lequel on décide de migrer, en quête de meilleures conditions de vie et opportunités d'emploi.

Le **genre** et autres variables sociales croisées ont un grand impact sur les expériences migratoires des personnes de tout genre, qu'elles soient **volontaires ou forcées**. Les femmes et les hommes de différents milieux, par exemple, peuvent avoir différentes raisons de migrer, dictées par des inégalités et la discrimination, et par les responsabilités et rôles sociaux et familiaux qui leur sont imposés. Leurs opportunités, risques, sécurité physique, capacités à accéder à des ressources, et réseaux façonneront également chaque aspect et étape de la migration. Le genre doit par conséquent être au centre de toute intervention réglementaire en matière de migration.

Les données en bref

- En 2020, un total de 14 794 623 immigrants résidaient en Amérique latine et dans les Caraïbes. Environ 11 millions d'entre eux provenaient de pays de la région ([DAES, 2020](#), en anglais).
- La migration intrarégionale a augmenté de 72 % entre 2010 et 2020 ([DAES, 2020](#), en anglais).
- Il est estimé que les femmes représentent 51,3 % des migrants internationaux dans les Amériques ([OIM, 2022](#), en anglais).
- Environ 46 % des 22,1 millions de personnes déplacées de force dans les Amériques sont des femmes, des adolescentes et des filles ([UNHCR, 2023](#), en espagnol).
- En 2022, 2,6 millions de déplacements internes ont été documentés dans les Amériques, dont près de 80 % ont été causés par des catastrophes. Les tempêtes à elles seules ont causé presque 1,2 million de ces déplacements ([IDMC, 2023](#)).

- À la mi-2023, la population d'Amérique latine et des Caraïbes représentait environ un tiers des 1,6 million de nouvelles demandes d'asile individuelles dans le monde entier ([UNHCR, 2023](#), en anglais).
- En 2023, plus de 6,5 millions de Vénézuéliens vivaient dans un autre pays d'Amérique latine et des Caraïbes, d'après la Plateforme régionale de coordination inter-agences pour les réfugiés et les migrants du Venezuela ([R4V](#), en anglais).

Des statistiques supplémentaires sont disponibles sur le [Tableau de bord des Amériques](#) du [Portail mondial sur les données migratoires](#), géré et développé par le [Centre d'analyse des données migratoires mondiales \(GMDAC\)](#) de l'OIM, en anglais.



TIRER PARTI DES AVANTAGES DE LA MIGRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les flux migratoires actuels au sein de et depuis l'Amérique latine et les Caraïbes suscitent diverses réactions publiques et politiques. Il est nécessaire de disposer de cadres complets intégrant des **considérations humanitaires comme sécuritaires**, ainsi que des **variables économiques et sociales**, afin de garantir que les politiques migratoires de la région soient efficaces et équilibrées. Toutefois, élaborer et appliquer de telles pratiques peut être difficile face à l'opposition et au rejet de l'immigration.

Les perceptions négatives de l'immigration peuvent entraîner la stigmatisation et la discrimination envers les migrants et groupes de migrants, alimentant un climat plus général de xénophobie, de racisme, de division sociale et d'inefficacité économique.² Combattre ces points de vue défavorables requiert un effort concerté pour mettre en avant les **avantages sociaux et économiques de la migration**, comme le fait qu'elle comble les pénuries de main-d'œuvre, qu'elle contribue à l'innovation et qu'elle favorise la diversité culturelle. En mettant l'accent sur ces contributions positives, les pays d'origine comme les pays d'accueil peuvent œuvrer à un dialogue plus inclusif et productif sur la migration dans le but de mieux réglementer et surveiller les mouvements des habitants de la région.

Des études de la CEPALC ont démontré que la migration entraîne d'importantes contributions économiques au développement durable. Les migrants, dont la plupart sont en âge de travailler, augmentent la productivité et accélèrent la croissance économique. Ils stimulent la main-d'œuvre locale, participent à l'entrepreneuriat, paient des impôts et **envoient de l'argent** à leur famille dans leur pays d'origine, même pendant des crises comme la pandémie de COVID-19. De plus, les travailleurs migrants ont joué un rôle important dans la réduction des pénuries de main-d'œuvre dans différents secteurs comme l'agriculture, la santé et l'hôtellerie.

Au Chili, une étude récente de la [CEPALC](#) a révélé qu'entre 2009 et 2017, le PIB du pays a augmenté de 63,3

² Des informations supplémentaires sur les conséquences de l'inégalité des opportunités due à la discrimination basée sur le genre, la race et l'ethnie sont disponibles dans le document [L'inefficacité de l'inégalité \(LC/SES.37/3-P\)](#) (en anglais) de la CEPALC.

milliards de dollars, principalement grâce à la contribution de la main d'œuvre chilienne et des migrants arrivés depuis peu du Pérou, de Bolivie, de Colombie, du Venezuela et d'Haïti. De même, les envois d'argent de la part des migrants représentent 23,8 % du PIB au Salvador, 22,5 % en Haïti, 21,2 % en Jamaïque, 19,9 % au Nicaragua et 19,8 % au Guatemala.³

La migration peut également engendrer de grands avantages sociaux en augmentant la diversité et la richesse culturelle des communautés d'accueil. Les migrants jouent souvent des rôles actifs dans le développement des communautés, apportant énergie, créativité et nombre de nouveaux points de vue, de traditions et d'expériences pouvant inspirer un changement positif. La diversité favorise un paysage culturel plus riche et peut faciliter la compréhension interculturelle entre les membres d'une communauté. De plus, les liens sociaux des diasporas peuvent également rapprocher les pays d'origine et d'accueil, facilitant ainsi le développement, le commerce et les échanges culturels. Dans les pays où la population est vieillissante, les migrants aident aussi à atténuer les déséquilibres démographiques intergénérationnels.

Maximiser les impacts positifs de la migration nécessite de mettre en œuvre des politiques d'inclusion favorisant les opportunités d'emploi formel et une **protection sociale** globale. Le fait de garantir que les migrants aient des droits juridiques et accès aux soins de santé, à l'éducation et aux services sociaux, dont des cours de langue, peut participer à répondre à leurs besoins et vulnérabilités spécifiques. De telles politiques protègent les migrants des risques d'exploitation et de discrimination, tandis que la **formalisation de la main d'œuvre** et des infrastructures sociales fortes évitent une concurrence déloyale entre les travailleurs nationaux et les travailleurs migrants. De plus, la **validation rapide des compétences et des qualifications professionnelles** est fondamentale pour pleinement tirer parti du potentiel des populations migrantes.

La création de **routes régulières** pour la mobilité humaine est un élément essentiel d'une gouvernance migratoire visant à répondre aux vulnérabilités uniques des migrants et à tirer parti de leurs contributions. Bien qu'il n'existe aucune approche universelle, les mécanismes de régularisation sont largement reconnus pour favoriser l'intégration sociale et professionnelle des migrants. Cela est étayé par plusieurs accords internationaux, notamment le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.



LE PACTE MONDIAL POUR DES MIGRATIONS SÛRES, ORDONNÉES ET RÉGULIÈRES : UN CADRE D'ORIENTATION

Les défis de la migration internationale, qui sont souvent au cœur des débats politiques, exigent une coopération multilatérale. Adopté en 2018, le [Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières](https://www.cep.al.org/en/publications/68703-social-panorama-latin-america-and-caribbean-2023-labour-inclusion-key-axis) (GCM, de son sigle anglais) est le premier accord intergouvernemental complet en matière de migration, élaboré dans le cadre des Nations Unies.

³ CEPALC (2023). Panorama social de l'Amérique latine et des Caraïbes 2023 : l'inclusion professionnelle comme axe principal du développement social. <https://www.cep.al.org/en/publications/68703-social-panorama-latin-america-and-caribbean-2023-labour-inclusion-key-axis> (en anglais)

Le GCM repose sur les valeurs de la souveraineté nationale, la responsabilité partagée, la non-discrimination et les droits de la personne. Bien que non juridiquement contraignant, il fournit un cadre pour améliorer la gouvernance migratoire en mettant l'accent sur les droits de la personne et les protections des migrants, quel que soit leur statut migratoire. Il comporte 23 objectifs pour mieux gérer la migration aux niveaux local, national, régional et international.

Voici les principaux objectifs du Pacte mondial :

1. Collecter et utiliser des données précises et ventilées sur la migration internationale qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits.
2. Atténuer les facteurs négatifs et structurels empêchant les individus de créer et de maintenir des moyens de subsistance dans leur pays d'origine.
3. Réduire les risques et les vulnérabilités rencontrés par les migrants aux différents stades de la migration en respectant, en protégeant et en réalisant leurs droits de la personne, ainsi qu'en leur apportant soins et assistance.
4. Répondre aux préoccupations légitimes des États et des communautés en reconnaissant que les sociétés connaissent des changements démographiques, économiques, sociaux et environnementaux à différentes échelles.
5. Créer un environnement favorable à ce que tous les migrants puissent enrichir les sociétés grâce à leurs capacités humaines, économiques et sociales, facilitant ainsi leur contribution au développement durable aux niveaux local, national, régional et international.

Au-delà du GCM, plusieurs instruments internationaux fournissent d'importantes directives pour garantir les droits de la personne des migrants et des réfugiés, ainsi que des habitants des communautés d'accueil. On trouve parmi eux la [Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille](#) (1990), des [conventions sur le travail spécifiques de l'OIT](#) concernant les droits des travailleurs migrants, le [Consensus de Montevideo sur la population et le développement](#) (2013), [l'Agenda 2030 pour le développement durable](#) (2015) et le [Pacte mondial sur les réfugiés](#) (2018) (en anglais). Comme le GCM, la cible 10.7 des Objectifs de développement durable (ODD) appelle les pays à « faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées. »

Pour promouvoir la gouvernance et des politiques migratoires en Amérique latine et dans les Caraïbes, il est impératif de suivre la feuille de route du GCM et de soutenir des accords bilatéraux et multilatéraux pour une mobilité humaine sûre, ordonnée et régulière. Les États doivent collaborer pour relever les nouveaux défis de la migration en protégeant le développement et les droits de la personne des migrants et de leur famille. **L'approche mobilisant l'ensemble de la société** du GCM souligne la nécessité de favoriser la création de vastes partenariats multipartites, notamment entre les migrants, les diasporas, les populations locales, la société civile, les milieux universitaires, le secteur privé, les parlementaires, les syndicats, les institutions

nationales de défense des droits de la personne, les médias et autres acteurs concernés. En reconnaissant les points de vue clés que ces groupes peuvent apporter, et en apportant leurs propres points de vue législatifs, les parlementaires peuvent renforcer la coopération multilatérale et, ce faisant, œuvrer pour relever les défis de la migration.

Enfin, la **collecte et l'utilisation de données** sur la migration internationale est essentielle pour prendre des décisions de manière responsable. Cela nécessite de garantir l'interopérabilité des données et de créer des indicateurs comparables sur la durée et entre différents pays.

Objectif (1) du GCM - Collecter et utiliser des données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits

Les parlementaires dépendent des données actuelles pour exercer leurs fonctions de représentation, de législation et de contrôle, et pour mieux comprendre différentes questions politiques, comme celles liées à la migration. Si de grands progrès ont été réalisés dans la connaissance des faits en matière de migration internationale grâce aux efforts concertés des États et de la communauté internationale,⁴ les données sur les mouvements de population demeurent incomplètes et fragmentées.

Un manque de données fiables sur la migration, ou l'utilisation incomplète des données existantes, peuvent perpétuer les mythes et les idées fausses dans le débat public.⁵ À l'inverse, les données ventilées (séparées par catégorie comme l'âge, le genre, le statut migratoire et d'autres) donnent un aperçu plus approfondi des conditions de vie et de travail des migrants et révèlent la façon dont la migration affecte la santé, l'éducation et autres domaines du développement durable.

Pour s'assurer que les politiques migratoires soient basées sur des faits, les parlementaires doivent (1) **s'appuyer sur les données existantes dans leurs analyses et débats sur la migration**, et (2) **préconiser la production éthique, l'analyse et la diffusion de données sur la migration au niveau national**. Ils peuvent ainsi aider à garantir que les besoins des migrants soient pris en compte dans toute leur diversité dans l'élaboration de politiques, à mettre leurs contributions à la société en avant et à surveiller efficacement les reculs ou les progrès des engagements basés sur les droits.⁶

4 OIM (2021). Stratégie de l'OIM en matière de données sur la migration. <https://publications.iom.int/fr/node/2730>

5 ONU DAES (2023). « 4 raisons pour lesquelles les données sur la migration sont importantes, » site web. <https://www.un.org/en/desa/4-things-you-need-know-about-why-migration-data-matters#:~:text=Migration%20data%20allow%20for%20highlighting,trade%20and%20foreign%20direct%20investment> (en anglais)

6 Ibid.



LA GOUVERNANCE MIGRATOIRE : LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES

Même si les accords internationaux et les politiques nationales en matière de migration sont principalement élaborées et négociées par le pouvoir exécutif, les parlementaires jouent un rôle déterminant en ce qu'ils façonnent ces politiques et contribuent à la gouvernance migratoire aux niveaux national comme international à travers leurs fonctions de contrôle, de législation et de représentation.

Cette partie présentera un aperçu des mécanismes et outils que les parlementaires peuvent utiliser pour promouvoir une gouvernance migratoire inclusive et basée sur les droits. Ces outils et mécanismes sont conformes aux principes directeurs et aux objectifs du GCM et autres engagements internationaux.

Contrôle	Législation	Représentation
Les parlementaires garantissent que le gouvernement soit tenu responsable de ses actes et engagements (ou son manque d'action et d'engagement) en lien avec la migration, en s'assurant que les politiques soient mises en œuvre conformément aux lois et aux budgets approuvés par le parlement.	En proposant, étudiant, modifiant et/ou approuvant des textes législatifs, les parlementaires peuvent faire respecter les droits des migrants, atteindre les objectifs plus vastes du GCM et contribuer directement à développer et à mettre en œuvre le cadre politique national en matière de migration.	Les parlementaires sont chargés de représenter les divers segments de la société, de participer au débat démocratique et de mobiliser l'opinion publique au sein des espaces de prise de décision. Cela comprend le fait de représenter les habitants issus de l'immigration et de participer à des consultations multipartites avec les acteurs dédiés à la protection des droits des migrants.

Encourager et contribuer à une compréhension plus globale de la migration

- ✓ Évitez de parler de la migration comme d'un problème à « résoudre ». Reconnaissez plutôt que la migration est un phénomène naturel et mettez en avant les [contributions positives de la migration régulière pour le développement durable](#) (en anglais).
- ✓ Adoptez une [approche intersectionnelle](#) du travail parlementaire sur la migration, reconnaissant la diversité intrinsèque des migrants, leurs identités sociales croisées desquelles découlent leur désavantage et/ou discrimination (basés sur le genre, l'âge, la race, la classe sociale, l'ethnie et les groupes culturels, entre autres), et la complexité de leurs motivations socioéconomiques à émigrer.
- ✓ Employez un langage inclusif centré sur les individus, même lorsque vous faites référence à la migration irrégulière (ex. : parlez de migrants « sans papiers » plutôt que « clandestins »).
- ✓ Remettez en cause les stéréotypes existants et les croyances néfastes concernant les migrants en exposant des faits. Un discours positif au sein du parlement peut contribuer à améliorer la perception des migrants par le public. Décrivez la diversité ethnique, culturelle, linguistique et religieuse comme enrichissante pour la société.
- ✓ Renforcez ou mettez en place des mesures législatives pour combattre la discrimination, les discours de haine et la xénophobie, qui ont tous un effet direct sur le bien-être des migrants et des populations d'accueil.
- ✓ Participez à des dialogues et consultations multipartites avec la société civile, dont des représentants chargés de plaider, afin de comprendre l'impact et les besoins liés à la migration au niveau local ou national.
- ✓ Présentez une motion ou une résolution pour que le gouvernement produise et présente des données ventilées sur la migration en tant que mécanisme pour renforcer la transparence, l'accès à l'information et la prise de décisions basée sur des données.
- ✓ Œuvrez pour créer ou maintenir un comité sur la migration afin de promouvoir des discussions globales sur les questions liées à la migration et aux droits des migrants au sein du parlement.
- ✓ Mettez les droits des migrants en avant dans des discussions parlementaires plus générales sur des sujets ayant un effet sur leur bien-être, comme l'éducation et la santé.

Harmoniser les efforts en matière de migration avec les priorités de développement

- ✓ Donnez la priorité à l'action parlementaire concernant les Objectifs de développement durable car l'Agenda 2030 reflète explicitement les besoins des migrants; les efforts pour réaliser les ODD et ceux pour améliorer la gouvernance migratoire se renforcent mutuellement.
- ✓ Promouvez une action législative sensible au genre et œuvrez pour éliminer la discrimination et la violence structurelles auxquelles les femmes et les filles migrantes font face.
- ✓ Introduisez des mesures législatives pour lutter contre les effets du changement climatique causant des migrations forcées, notamment les déplacements climatiques et l'insécurité alimentaire.
- ✓ Adoptez des pratiques de parlement ouvert et promouvez un gouvernement ouvert pour bâtir des structures de gouvernance participative et inclusive et renforcer la confiance de la population envers les institutions politiques.
- ✓ Encouragez l'investissement dans des programmes et des initiatives pour le développement de la main-d'œuvre créant davantage d'opportunités d'emploi pour les jeunes dans leur pays d'origine.
- ✓ Mobilisez une volonté politique d'établir des budgets, des politiques et des réformes visant à rendre l'éducation et la formation de qualité accessibles à toutes et tous.

Renforcer le dispositif national de protection pour tous les migrants

- ✓ Étudiez la législation nationale sur l'emploi, la santé, la sécurité sociale, le logement et l'éducation, et œuvrez pour en éliminer tout obstacle entravant l'accès des individus aux services de base, indépendamment de leur statut migratoire.
- ✓ Veillez à la mise en œuvre totale des conventions protégeant les [droits des migrants et des réfugiés](#) comme définis dans les traités internationaux sur les droits de la personne et le droit public international, comme les normes internationales du travail. Posez des questions à l'oral et par écrit au gouvernement pour établir son intention de ratifier des traités pertinents.

- ✓ Promouvez des voies de migration régulières et sûres, avec des programmes d'entrée légale et de résidence à des fins d'étude, d'emploi, humanitaires et de réunification familiale.
- ✓ Proposez ou modifiez des textes législatifs pour la prévention et la réduction de l'apatridie.
- ✓ Entrenez des examens post-législatifs et menez des études pour approfondir l'analyse des effets des politiques adoptées en réponse aux flux migratoires.
- ✓ Traitez les lacunes et les zones grises dans la protection juridique des migrants et des réfugiés, comme la responsabilité de rechercher et de secourir les migrants en route dans le cadre du droit de la mer et des lois sur la responsabilité face aux personnes fuyant des catastrophes environnementales.
- ✓ Cherchez des alternatives à la rétention administrative des migrants sans papiers, en particulier pour les enfants non accompagnés ou séparés de leur famille.
- ✓ Veillez à ce que les impacts des budgets nationaux et des dépenses pour les migrants fassent l'objet d'une discussion et d'un suivi.

Participer à des activités de diplomatie parlementaire sur la migration et autres thèmes liés

- ✓ Préconisez la représentation parlementaire dans les forums multilatéraux. En amont de forums sur la migration, demandez des documents d'information sur les questions prioritaires qui seront abordées et sur la position de négociation du pays pour encourager la transparence active.
- ✓ Maintenez-vous informé(e) de la situation migratoire dans la région (au-delà du contexte national) et des actions parlementaires menées dans d'autres pays pouvant servir de bonnes pratiques et d'apprentissages pour un travail futur sur la gouvernance migratoire.



TRAVAIL PARLEMENTAIRE EN MATIÈRE DE MIGRATION : BONNES PRATIQUES EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES



Argentine - Loi générale pour la reconnaissance et la protection des personnes apatrides

La [loi n° 27512](#), promulguée en août 2019 en Argentine et proposée par le Congrès national avec un soutien bipartite, fait de l'Argentine l'un des premiers pays de la région à adopter une loi traitant spécifiquement la question de l'apatridie.

La loi n° 27512 est conforme aux normes internationales en matière de droits de la personne, ainsi qu'aux conventions internationales sur l'apatridie, notamment la [Convention de 1954 relative au statut des apatrides et la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie](#). Grâce à cette mesure, l'Argentine est parvenue à créer une procédure de détermination de l'apatridie, ce qui facilite le processus de régularisation. Ce cadre juridique vise à garantir les droits humains des personnes apatrides en facilitant leur accès à des documents d'identité ou de voyage et en leur permettant d'exercer leurs droits fondamentaux à l'éducation, la santé et l'emploi.

Cette loi a été élaborée avec l'appui technique du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui a également formé les autorités à la détermination de l'apatridie et participé à l'élaboration des règlements de procédure internes pour sa mise en œuvre.

Sources :

[UNHCR se félicite de l'adoption de la loi sur la Reconnaissance et la Protection des personnes apatrides en Argentine](#) (en espagnol); [Loi générale de reconnaissance et de protection des personnes apatrides - Loi 27512](#) (en espagnol)



Colombie - Projet de loi sur la reconnaissance des déplacements causés par le climat

La Colombie avance une [proposition législative](#) visant à reconnaître juridiquement les individus déplacés par des catastrophes causées par le climat, comprenant un large éventail d'effets du changement climatique allant des ouragans aux mauvaises productions agricoles dues à la sécheresse. Ce projet de loi a été validé suite au premier débat au sein du Congrès et s'apprête à devenir le premier dans son genre dans la région, ce qui représenterait un virage remarquable vers la reconnaissance du changement climatique en tant que facteur de déplacement au XXI^e siècle.

Ce texte de loi donnerait un accès prioritaire aux personnes déplacées à cause du climat à des services essentiels tels que le logement, la santé et l'éducation, jetant ainsi les bases d'une protection et d'une assistance juridique globale. Il établirait également un registre national des personnes déplacées à cause du climat, l'un des mécanismes proposés pour faciliter l'identification des et l'assistance aux personnes touchées.

 **Sources :**

[La Colombie se rapproche de la reconnaissance juridique du déplacement interne lié au climat](#) (en anglais)



Équateur - Réformes de la loi sur la mobilité humaine

La récente réforme de la loi équatorienne sur la mobilité humaine de mars 2023 a réuni trois propositions différentes de membres de la législature et du protecteur du citoyen en une réforme globale. Cet effort a été soutenu par les contributions de diverses institutions, dont le Bureau du protecteur du citoyen, la Croix Rouge équatorienne, Caritas, le Comité international pour le développement des peuples, Fundación Diálogo Diverso et Care Équateur.

Un aspect central de cette réforme est le renforcement du droit à l'application régulière de la loi pour toutes et tous dans la juridiction de l'Équateur, indépendamment du statut migratoire. Cela comprend des garanties procédurales accrues pour les personnes en situation de révocation de nationalité ou de détermination d'apatridie, leur garantissant des processus individualisés, le droit à une défense et l'interdiction de révoquer la nationalité si cela entraîne l'apatridie.

Un élément important de cette loi est la disposition sur l'identification et la protection des migrants vulnérables, qui établit des critères de vulnérabilité clairs, comme par exemple le fait d'être d'un mineur non accompagné ou une personne victime de violence, ou encore l'incapacité à retourner dans son pays d'origine dû à des menaces contre la vie ou la liberté.

Ces réformes répondent aux besoins et aux droits des enfants et des adolescents en situation migratoire, avec des garanties procédurales et relatives tenant compte de leurs intérêts. Parmi elles, des mesures préventives sur la séparation familiale et le traitement prioritaire de leurs demandes de protection internationale.

 **Sources :**

[Lettre officielle No. T. 348-SGJ-23-0032 émise par la Présidence de la République de l'Équateur, en date du 2 février 2023 dans la ville de Quito, adressée à Monsieur le Docteur Virgilio Saqu](#) (en espagnol); [L'Assemblée a approuvé un projet qui facilite la migration et la mobilité humaine de manière ordonnée, sûre, régulière et responsable](#) (en espagnol)



Guatemala - Législation pour promouvoir le travail temporaire à l'étranger

En juin 2022, le Congrès national du Guatemala a adopté la [loi pour promouvoir le travail temporaire à l'étranger](#), qui vise à réglementer et à faciliter la migration des citoyens aux fins d'emploi à l'étranger tout en protégeant leurs droits et en améliorant leurs opportunités économiques.

Le but de cette loi est de créer des opportunités d'emploi régulier et formel à l'étranger pour les Guatémaltèques, améliorant ainsi leurs perspectives économiques et celles de leur famille. Ce texte prévoit des incitations telles que des exonérations de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et des taxes aériennes de départ sur les billets d'avion des Guatémaltèques qui signent un contrat de travail avec un employeur international et qui sont légalement enregistrés. Il prévoit aussi que le Ministère du travail (MINTRAB) travaille en collaboration avec des recruteurs agréés pour veiller au respect des réglementations relatives au travail et pour faciliter le processus de recrutement.

Sources :

[La réglementation encourage également la migration régulière](#) (en espagnol); [Ils légifèrent en faveur des travailleurs à l'étranger](#) (en espagnol)



Honduras - Loi sur les maisons d'hébergement pour les femmes survivantes de la violence

En mars 2024, le Parlement du Honduras a adopté la [loi sur les maisons d'hébergement pour les femmes survivantes de la violence](#) à l'unanimité. Cette loi, qui crée un cadre réglementé pour les maisons d'hébergement protégeant les femmes victimes d'abus, déplacées par la violence, ou victimes de traite des personnes, est un exemple d'effort coordonné entre la société civile et des organismes publics et privés pour gérer ces espaces et garantir une assistance globale aux femmes et à leurs enfants. Elle garantit des droits fondamentaux tels que la sécurité et l'accès aux services juridiques et de santé.

La loi sur les maisons d'hébergement prévoit la création, la reconnaissance, la durabilité financière et le fonctionnement de maisons d'hébergement au Honduras pour les femmes victimes de violence basée sur le genre ou en situation de vulnérabilité, comme les migrantes, les migrantes rapatriées, les réfugiées, les personnes déplacées et les victimes de traite des personnes, entre autres. Ces maisons d'hébergement visent à fournir un logement temporaire et sûr aux femmes victimes de violence et autres risques susmentionnés, ainsi qu'à leurs enfants jusqu'à l'âge de 12 ans, et proposent une aide psychosociale, juridique, pédagogique et médicale.

Cette loi s'appuie sur des années de plaidoyer d'organisations féministes dans le pays et adopte une approche globale visant non seulement à atténuer les effets de la violence, mais aussi à créer un environnement sûr pour le plein exercice des droits des femmes et de leurs enfants.

 **Sources :**

[Le Parlement du Honduras approuve la Loi sur les Maisons Refuges pour les femmes victimes de violence](#) (en espagnol)



Saint-Christophe-et-Niévès - Projet de loi contre le trafic illicite de migrants

Le [projet de loi contre le trafic illicite de migrants](#), qui a été [adopté](#) par l'Assemblée nationale de Saint-Christophe-et-Niévès en juin 2024, est conforme aux normes internationales et aux obligations énoncées dans le [Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer](#), additionnel à la [Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée](#). Ce texte législatif crée l'Agence de prévention et de lutte contre le trafic illicite de migrants, chargée de coordonner les stratégies nationales pour prévenir et combattre le trafic illicite de migrants. Il précise des délits relatifs aux activités de trafic illicite, décrit des sanctions pour la création et l'utilisation de documents frauduleux, et prévoit des mesures pour protéger les droits des migrants faisant l'objet de trafic, leur garantissant les soins médicaux, la protection juridique et l'assistance nécessaires. Il renforce également le pouvoir de poursuivre les auteurs d'actes de trafic illicite commis sur le territoire comme en dehors, quelle que soit la nationalité des auteurs ou des victimes, à travers une approche axée sur les victimes.

 **Sources :**

[Projet de loi sur la lutte contre le trafic de migrants, 2024](#) (en anglais)



Trinité-et-Tobago - Traitement des migrants axé spécifiquement sur les droits à l'éducation, à l'emploi et à la protection contre l'exploitation sexuelle

En novembre 2022, le Comité mixte spécial sur les droits de la personne, l'égalité et la diversité du Parlement de Trinité-et-Tobago a décidé de mener une [enquête de suivi sur le traitement des migrants](#), axée principalement sur leurs droits à l'éducation, à l'emploi et à la protection contre l'exploitation sexuelle. Cette enquête était la continuation d'efforts détaillés dans le [18e Rapport du 11e Parlement](#), visant à évaluer la mise en œuvre de mesures politiques et législatives recommandées antérieurement.

Cette enquête a comporté une série d'audiences publiques virtuelles avec de principaux organes gouvernementaux et ONG, comme le Ministère de la sécurité nationale (dont son

Département de l'immigration), le Service de police de Trinité-et-Tobago, le Ministère de l'éducation et le Ministère du travail, entre autres. L'objectif de ces audiences était de mesurer la progression et de collecter de nouvelles données sur le statut actuel des migrants dans le pays. Le Comité a également organisé des visites d'infrastructures telles que la Station d'immigration à l'héliport de Chaguaramas et le Centre de rétention de migrants à Aripo, qui ont permis de connaître directement et plus en profondeur les conditions et les normes opérationnelles.

Les conclusions ont éclairé l'élaboration d'une série de recommandations pour renforcer la surveillance, améliorer la coordination interinstitutionnelle, et consolider le cadre juridique et institutionnel pour protéger les droits des migrants. En voici quelques exemples :

- Former les agents de la Garde côtière de Trinité-et-Tobago (TTCG, de son sigle anglais) en matière de droit international des droits humains, de droits des réfugiés et de droits civiques et politiques;
- Informer le Parlement des mises à jour du statut des procédures disciplinaires des agents de la TTCG suite à des allégations d'agression sexuelle;
- Élaborer un mécanisme de dénonciation pour le personnel supervisant les personnes en rétention;
- Poursuivre les dialogues avec le pouvoir judiciaire sur la création d'un tribunal spécialisé dans les délits relatifs à la traite des personnes;
- Informer le Parlement des ajustements réalisés à l'héliport de Chaguaramas depuis sa désignation en tant que Centre de rétention de migrants;
- Mettre les politiques sur l'éducation à jour pour mieux accueillir les enfants migrants; évaluer la faisabilité pour Trinité-et-Tobago d'adhérer à la [Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille](#);
- Élargir la communication du Ministère du travail en langue étrangère pour inclure davantage de langues parlées par les migrants à Trinité-et-Tobago.

Sources :

[Sixième rapport du Comité mixte des droits de l'homme, de l'égalité et de la diversité sur une enquête de suivi concernant la mise en œuvre des recommandations du 18e rapport, 11e législature, sur une enquête relative au traitement des migrants, avec un accent particulier sur les droits à l'éducation, à l'emploi et à la protection contre l'exploitation sexuelle](#) (en anglais)



RESSOURCES RECOMMANDÉES

- 📎 Cecchini, S. et J. Martínez Pizarro (2024). *La migration internationale en Amérique latine et dans les Caraïbes : une approche axée sur le développement et les droits*. Revue n° 141 de la CEPALC. <https://www.cepal.org/en/publications/69204-international-migration-latin-america-and-caribbean-development-and-rights>
- 📎 Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2013). « Chapitre F : Migration internationale et protection des droits humains de tous les migrants. » Dans : *Consensus de Montevideo sur la population et le développement*. <https://repositorio.cepal.org/server/api/core/bitstreams/7b0a9e22-002a-49ec-966e-796a24d468ca/content#page=26>
- 📎 Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2023). *Panorama social de l'Amérique latine et des Caraïbes 2023, chapitre III. L'inclusion professionnelle parmi les défis de l'égalité des genres dans le travail de soin et la migration internationale dans la région*. <https://www.cepal.org/en/publications/type/social-panorama-latin-america-and-caribbean>
- 📎 Organisation internationale pour les migrations (2023). *Exploiter l'innovation des données pour la politique migratoire : un guide pour les praticiens*. <https://www.iom.int/fr/resources/exploiter-linnovation-des-donnees-pour-la-politique-migratoire-un-guide-pour-les-praticiens>
- 📎 Union interparlementaire et Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (2018). *Lois sur la nationalité : les bonnes pratiques pour prévenir et réduire les cas d'apatridie. Guide à l'usage des parlementaires n° 29*. <https://www.ipu.org/fr/ressources/publications/guides/2019-12/lois-sur-la-nationalite-les-bonnes-pratiques-pour-prevenir-et-reduire-les-cas-dapatridie>
- 📎 Martínez Pizarro, J. et V. Cano Christiny (2023). *Contributions de la migration internationale au développement en Amérique latine et dans les Caraïbes : bonnes pratiques, obstacles et recommandations*. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. <https://www.cepal.org/en/publications/68726-contributions-international-migration-development-latin-america-and-caribbean>
- 📎 McAuliffe, M., Kitimbo, A., & Khadria, B. (2020). *État de la migration dans le monde 2020 : Chapitre 5 : Réflexion sur les contributions des migrants à une époque de difficultés croissantes et de désinformation rampante*. Organisation internationale pour les migrations. <https://publications.iom.int/fr/books/etat-de-la-migration-dans-le-monde-2020>

- 📎 Portail mondial sur les données migratoires (non daté), *Portail mondial sur les données migratoires*. <https://www.migrationdataportal.org/fr>
- 📎 Nicholson, F., & Kumin, J. (2018). *Guide sur la protection internationale des réfugiés et la mise en place de systèmes d'asile nationaux : Guide à l'usage des parlementaires n° 27*. Union interparlementaire et Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. <https://www.ipu.org/fr/ressources/publications/guides/2018-03/guide-sur-la-protection-internationale-des-refugies-et-la-mise-en-place-de-systemes-dasile-nationaux>
- 📎 Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (2020). *Sept éléments clés pour construire des discours sur les migrants et les migrations fondés sur les droits de l'homme*. https://www.ohchr.org/sites/default/files/2022-04/SevenKeyElements_FR.pdf
- 📎 ParlAmericas (2024). *Informations sur la navigation en ligne : conseils et astuces pour la recherche parlementaire*. https://parlAmericas.org/uploads/documents/Online_Research_Handout_Final_FR.pdf
- 📎 Nations Unies (2018). *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*. <https://refugeesmigrants.un.org/fr/pacte-mondial-pour-les-migrations>
- 📎 Nations Unies et RCP LAC (2024). *Profil d'égalité des genres de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes*. https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2024-05/en-regionalgenderprofile-lac_vf.pdf



NACIONES UNIDAS



Siège de la CEPAL
Av. Dag Hammarskjöld 3477
Vitacura, Santiago du Chili
Téléphone : (56-2) 2210 2000
www.cepal.org
publications@un.org

Secrétariat international de ParlAmericas
703 - 155 rue Queen, Ottawa,
Ontario, K1P 6L1 Canada
Téléphone : + 1 (613) 947-8999
www.parlamericas.org
info@parlamericas.org



Trouvez plus de publications :

